



Carmausin  
Ségala

## DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 26 MAI 2026

Dument convoqué, le bureau communautaire s'est réuni en session ordinaire le 26 mai 2026 à 18h, dans la salle de réunion au siège de la 3CS, sous la Présidence de Jean-Marc BALARAN.

### Étaient présents, les délégués suivants :

#### Membres présents : 15

BALARAN Jean-Marc, BOUYSSIE François, BRANDLI BARBANCE Simon, CALMELS Thierry, CLERGUE Jean-Claude, DEDIEU Karine, HAMON Christian, KOWALIK Jean-François, MANUEL Christian, MUNOZ Sonia, NORKOWSKI Patrice, RECOULES Vincent, REDO Aline, SAN ANDRES Thierry, VEDEL Adeline.

#### Membres excusés : 5

COURVEILLE Martine, ICHARD Xavier, KULIFAJ TESSON Mylène, MALATERRE Guy, MALIET Thierry.

#### Secrétaire de séance :

RECOULES Vincent

NOMBRE DE MEMBRES – QUORUM : 11			
Membres en exercice	20	Membres avec pouvoir	0
Membres présents	15	Voix délibératives	15

### DELIBERATION N° 2026/05/26-01 : AIDE AU VOYAGE EN ITALIE DU 23 AU 28 MARS 2026 - COLLEGE AUGUSTIN MALROUX A BLAYE LES MINES

Le Président présente le courrier reçu à la 3CS relatif à l'organisation d'un voyage scolaire.

Il rappelle les éléments des statuts et conformément à ces derniers, précise qu'il peut être accordé une aide financière à hauteur de 10 % du prix du voyage plafonnée à 30 €/élève.

Le montant de l'aide tient compte :

- du prix du séjour restant à la charge de la famille, avant déduction de l'aide 3CS,
- de la liste annexée au courrier, envoyée par l'établissement, et reprise ci-dessous, mentionnant le nombre d'élèves ressortissants du territoire de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala.

Prix du séjour : 415 €/élève

Nombre d'élèves inscrits : 55

NOM	PRENOM	COMMUNE RESIDENCE	NOM	PRENOM	COMMUNE RESIDENCE
AI		LE GARRIC	GC		TAIX
AI		PAMPELONNE	HA		TREVIEN
AI		STE GEMME	HA		STE GEMME
PE		LABASTIDE GABAUSSE	KL		COMBEFA
AI		LABASTIDE GABAUSSE	KC		ST BENOIT DE CARMAUX
B/		LABASTIDE GABAUSSE	LA		LE GARRIC
BL		LE GARRIC	LA		BLAYE LES MINES
BC		LE GARRIC	LA		MIRANDOL BOURGNOUNAC
BC		LE GARRIC	LA		LE GARRIC
BF		MIRANDOL BOURGNOUNAC	M/		LE GARRIC
BL		TAIX	M/		ST JEAN DE MARCEL
C/		BLAYE LES MINES	M/		LE GARRIC
CI		TAIX	M/		LE GARRIC
CL		LE GARRIC	NA		ALMAYRAC
DI		ST JEAN DE MARCEL	PA		MOULARES
DI		MIRANDOL BOURGNOUNAC	PU		MOULARES
DI		ROSIERES	QL		CARMAUX
FI		CARMAUX	RA		BLAYE LES MINES
FI		PAMPELONNE	RA		ST BENOIT DE CARMAUX
FI		ALMAYRAC	RA JAI		STE GEMME
FC		LE GARRIC	RE		BLAYE LES MINES
V/		ROSIERES	RC		CARMAUX
FC		ALMAYRAC	RC		TAIX
FF		PAMPELONNE	TH TH		STE GEMME
GI		BLAYE LES MINES	VA		PAMPELONNE
GI		MONESTIES	VE		LABASTIDE GABAUSSE
GI		MIRANDOL BOURGNOUNAC	VII		PAMPELONNE
			ZA		TAIX

**Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

**APPROUVE** l'octroi de l'aide totale de 1 650 € (55 x 30€).

Le versement de l'aide sera effectué compte tenu de la liste d'élèves ayant réellement participé au voyage.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2026.

Fait et délibéré le 26 mai 2026.

**Le Président,  
Jean-Marc BALARAN**

**Le secrétaire de séance,  
Vincent RECOULES**



Communauté de Communes  
2 Rue du Gaz  
81400 CARMAUX  
Carmausin-Ségala



*Acte certifié exécutoire compte tenu :*  
*- de sa transmission en Préfecture le*  
*- de sa publication le*

